



Doc. 13304
30 septembre 2013

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (juin 2012 – septembre 2013)

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, au paragraphe 20.4, après les mots « l'ancien Ministre de la Santé », insérer les mots suivants :

« et le Ministre de la Défense ».

Note explicative

L'ancien Ministre de la Défense figure parmi les ex-membres influents du gouvernement faisant l'objet de poursuites pénales. Il faudrait que l'Assemblée souligne que les procédures judiciaires doivent être conduites conformément à la Convention européenne des droits de l'homme, y compris en ce qui concerne le ministre de la Défense, qui a été placé en détention.

Déposé par:

TAKTAKISHVILI Chiora, Géorgie, ADLE
ČIGĀNE Lolita, Lettonie, PPE/DC
GULYÁS Gergely, Hongrie, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LEYDEN Terry, Irlande, ADLE
OROBETS Lesia, Ukraine, PPE/DC

1. 2013 - Quatrième partie de session

